VOL. LIV — SAINT-BONIFACE, MANITOBA, 4 MARS 1925 — No 15

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIE ET IMPRIME
TOUS LES MERCREDIS

Toutes communications concernant le journal ou l'imprimerie devront être adressées:

Le Manitoba
Publié par A. GAUVIN
42, Avenue Provencher
SAINT-BONIFACE - MANITOBA
Téléphone: 1235

NOTES DE LA SESSION

Le travail principal des députés, ces jours-ci, est l'étude des estimés.

Les députés de l'Opposition posent des questions au ministère, ils suggèrent des améliorations, et ils tâchent de se renseigner le mieux possible sur l'état financier de la Province.

Les membres du gouvernement sont d'un mutisme admirable, et il faudrait un coup formidable pour les émouvoir.

Les réponses aux questions de l'Opposition sont lentes à venir et c'est là une des grandes causes de la longueur de la session.

Si le Gouvernement était prêt à donner toutes les explications et tous les renseignements auxquels ont droit les députés oppositionnistes, la session marcherait plus rondement et elle avancerait plus vite.

Les suggestions faites par l'Opposition sont rarement acceptées; le vote va, naturellement, en faveur du Gouvernement; mais ce dernier est forcé d'inscrire ses décisions, dans le journal de la Chambre, sur toutes les mesures importantes; c'est, pour le moment, toute la satisfaction que peut se donner l'Opposition.

De cette manière, cependant, l'histoire politique s'écrit, et un jour viendra où l'on pourra mettre le gouvernement en face de ses actes; c'est alors que les comptes se tireront et que l'électorat sera appelé à juger les différents groupes qui s'agitent, actuellement, sur le parquet de la Chambre.

Si le Gouvernement est satisfait, les députés de l'Opposition le sont aussi, parconséquent tout va bien, excepté les affaires du pays.

Le Gouvernement a imposé sa taxe sur la gazoline; il a refusé de faire aucune concession, au sujet de l'impôt sur le revenu et, malgré les protestations renouvelées de toute l'Opposition, le Gouvernement continuera à payer $5,000 par année à deux commissaires inutiles, qui ne consacrent qu'une partie de leur temps à l'administration de la Commission des liqueurs du Gouvernement.

M. Bernier a protesté fortement contre le paiement de ces salaires; il sait parfaitement bien que ses paroles ne seront pas écoutées du Gouvernement, mais il croit de son devoir de s'objecter à une dépense inutile de $10,000 quand, de toute part, on réclame de l'argent pour le bon fonctionnement de nos écoles; c'est un crime de payer à ces messieurs $10.000, quand on a, dans la Province, des écoles fermées pour manque de fonds. Le Gouvernement peut, pour le moment, se gourmer d'aise, mais, le jour s'en vient, où il lui faudra donner des explications sur sa conduite.

M. Hamelin, député de Ste-Rose, a aussi fait un éloquent plaidoyer en faveur d'un octroi financier pour les écoles actuellement fermées pour manque de fonds. MM. Taylor et Haig ont aussi pris une part active dans ce débat qui, malgré tout, portera des fruits.

Encore au sujet de la question scolaire, M. Farmer, député travailliste, voudrait faire disparaître la qualification foncière pour l'élection des commissaires d'écoles.

Il prétend que, puisque l'on peut se faire élire, à Winnipeg, comme maire ou échevin, sans qualification foncière, il n'y a aucune raison pour ne pas appliquer le même système à l'élection des commissaires d'écoles.

Là-dessus, M. Bernier prétend que le poste de commissaire d'écoles est encore plus important que celui de maire de Winnipeg.

Un monsieur peut être parfaitement bien qualifié pour administrer les finances de la Ville de Winnipeg et ne pas l'être du tout pour surveiller l'éducation de l'enfance.

Sans vouloir enlever le droit d'élection au citoyen propriétaire, M. Bernier Bernier soutient que le père de famille, même s'il n'est pas propriétaire, devrait être plus qualifié, pour le poste de commissaire d'écoles que le célibataire propriétaire.

Cela ne veut pas dire que tous les célibataires devraient être exclus de ces situations importantes, il ne faut pas tomber dans les extrêmes, mais l'on devrait donner aux pères et aux mères de famille une place plus importante que celle qui leur est donnée actuellement, dans les questions scolaires.

C'est un principe nouveau, introduit dans la discussion, sur cette matière; l'idée fera-t-elle du chemin; nous ne pouvons le dire, mais nous croyons savoir que plusieurs députés lui seraient favorables.

BULLETIN POLITIQUE DE FRANCE

Contraste.

Il y a parfois en politique des choses bien amusantes à observer. Il y a un an, le parti du Bloc National avait la majorité à la Chambre. Lorsque les militants du parti reprochaient à leurs députés de n'avoir pas toujours eu un président du Conseil qui soit des leurs, ni un Ministre des finances, ni un Ministre des Affaires étrangères, ni surtout un Ministre de l'Intérieur, ils répondaient invariablement: "Que voulez-vous, nous ne sommes pas seuls, il y a le Sénat qui est en majorité radical-socialiste et nous sommes obligés de compter avec lui."

Le Sénat n'a pas chongé. Les élections du 11 mai ont amené à la Chambre une majorité radicale et socialiste; il semblait donc que tout devait être parfait. Eh bien non, le conflit est presque plus aigu entre le Sénat et la nouvelle majorité de la Chambre, qu'avec l'ancienne.

Le Sénat qui, autrefois, se fit tant tirer l'oreille pour le rétablissement de l'ambassade du Vatican, a, aujourd'hui, une majorité qui en demande le maintien, aussi, la Chambre ayant supprimé ce chapitre, le Sénat en manifestera probablement son mécontentement. Ce qui prouve bien que c'est l'avis de tous les Français intelligents, que le sectarisme maçonnique n'aveugle pas, que le maintien de cette ambassade est d'un intérêt national, et n'a pas seulement pour but de contenter les cotholiques.

La presse sectaire, tout l'été dernier, a répété un bien piètre argument: "La République respecte toutes les religions, elle n'a pas d'ambassadeur auprès des autres, elle ne doit pas en avoir non plus auprès du chef de la religion catholique !" Ce que cette presse anticléricale ne dit pas, c'est que la religion catholique est la seule à posséder un chef unique, universellement reconnu et qui a auprès de lui des ambassadeurs de presque toutes les nations. Si l'on nommait des ambassadeurs auprès des autres religions, où iraient se fixer, par exemple, celui nommé pour le chef des protestants, et celui nommé près de la religion juive? Si, tous les deux, voulaient partir à la découverte de leur poste, ces deux ambassadeurs seraient obligés de prendre la succession du Juif errant. Cette simple plaisanterie montre le sérieux des arguments du Cartel.

Celui-ci, du reste, pourrait être bientôt au bout de sa puissance. On dit que lorsqu'un navire est en perdition les rats l'abandonnent. Trois sénateurs ont, ces derniers temps, quitté le parti radical-socialiste, et les journaux annonçaient, récemment, que M. Moutet, député socialiste du Rhône, allait être nommé gouverneur général de l'Indo-Chine. Quels sont les titres de M. Moutet? Il n'en a pas besoin; il est un des chefs du Cartel, cela suffit.

Arbitraire et bon plaisir, telle est la règle du gouvernement Herriot. Depuis qu'il est au pouvoir, quelle est son oeuvre? Elle se résume en peu de mots.

Destitution de M. Millerand, amnistie de Caillaux et de Malvy, réintégration de Sarrail et sa nomination en Syrie, transfert de Jaurès au Panthéon, reconnaissance des Soviets, résurrection en France de la lutte religieuse, suppression de l'ambassade du Vatican ! Mais, sur tous les points, les promesses du Cartel ont fait lamentablement faillite. La vie chère augmente et le franc baisse; où est donc, grand Dieu, le temps où la France vivait sous Chéron? Le budget n'est pas voté, la paix, surtout, n'est

(A suivre en page 4)

L'ARRIVEE DES JESUITES A QUEBEC EN 1625

L'année 1925 ramène le trois centième anniversaire de l'arrivée des Pères de la Compagnie de Jésus à Québec.

La Nouvelle-France ne leur était pas inconnue. L'Acadie les avait eus pour missionnaires à Port-Royal et à Saint-Sauveur, de 1611 à 1613. Ils en furent chassés violemment par le pirate Argall. Mais, de retour en France ils gardèrent en leur coeur le souvenir de cette mission et l'intime espoir d'y revenir.

Entre temps, Samuel de Champlain, qui avait fondé Québec en 1608, appelait les Récollets et, le 25 juin 1615 chantait avec eux le Te Deum, pendant la sainte messe que célébrait le P. d'Olbeau.

L'oeuvre confiée aux fils de saint François était immense. Du promontoir de Québec ils embrassaient du regard les peuplades indiennes disséminées sur les deux rives du Saint-Laurent, depuis le golfe jusqu'aux grands lacs. Ils étaient peu nombreux, pourvus de ressources médiocres, et qui plus est, trouvant dans la société de Montmorency qui devait les aider, l'obstacle principal à la conversion des sauvages.

Après quelques années du plus méritoire apostolat, ils résolurent d'appeler à leur aide une autre communauté. Leur choix tomba sur les Pères Jésuites, "que les Récollets, écrit le Récollet Chrestien le Clercq, jugèrent les plus propres pour establir et amplifier la Foi de concert avec nous dans le Canada."

J'ai dit plus haut que le coeur de nos premiers missionnaires était resté attaché à la Nouvelle-France. Le Père Biard, le P. Quentin, le Père Massé surtout, revenaient souvent dans leurs conversations sur leur premier essai d'apostolat en Acadie. Une Relation du Père Biard avait vivement intéressé. Le Père Massé, ministre au collège Henri IV, à La Flèche, s'entretenait fréquemment avec les jeunes Jésuites qui y suivaient les cours de philosophie et de théologie. On y voyait plusieurs de nos futurs missionnaires: Charles Lalemant, Paul le Jeune, Anne de Noüe, Barthélémy Vimont, François Ragueneau, Jacques Buteux, d'autres encore. Deux d'entre eux, Paul le Jeune et Barthélémy Vimont, se trouvèrent plus tard au collège de Clermont à Paris, avec le Père de la Bretesche pour Père spirituel. Homme de Dieu, admirable directeur d'âmes, il savait les élever par degrés aux plus hautes vertus, aux actes de renoncement qui font les apôtres.

Les deux étudiants lui répétèrent ce qu'ils avaient appris du Père Massé et manifestèrent en même temps leur extrême désir de se vouer à cette lointaine mission. Il se forma aussitôt entre eux une ligue de prières pour le Canada, c'est-à-dire, pour obtenir de Dieu la cession d'une partie de l'immense territoire confié aux Recollets. Ils se disaient que dans ce champ si vaste une autre société religieuse pourrait sans doute travailler sans nuire à la première.

La ligue s'accrut par l'adjonction d'autres membres. On aime à voir les noms de Charles Garnier, Jérôme Lalemant, François Ragueneau, Le Moyne, de Noüe, le Mercier. Sur ces entrefaites, le Père de la Breteche tomba gravement malade. Peu de temps avant de mourir, au Père Vimont et au Père Raguenecu qui lui recommandaient la chère mission du Canada, il répondit qu'ils porteraient tous deux la lumière de la foi aux tribus indiennes. Il dit encore au Père Vimont: "Je n'ai pas l'habitude des prédictions; cependant je vous affirme que vous verrez une maison de Jésuites à Québec".

On était au déclin de l'automne de 1624. Coïncidence remarquable: pendant que ces prédictions se faisaient et que les prières montaient au ciel, le Père Récollet, Irénée Piat, dépêché par sa communauté de Québec, débarquait en France pour demander la collaboration des Jésuites. Le duc de Montmorency avait vendu à son neveu, le duc de Ventadour, sa charge de vice-roi de la Nouvelle-France; cession que le roi ratifia au commencement de janvier 1625. Sans perdre de temps, le Père Piat va trouver le nouveau titulaire et lui fait sa demande relative aux Jésuites. Le duc, déjà prévenu en faveur de la Compagnie de Jésus et de la mission canadienne, approuve le projet et, malgré l'opposition des calvinistes, en pousse l'exécution immédiate.

Le Père Coton, provincial de Paris, désigna les Pères Charles Lalemant, leur supérieur, Ennemond Massé, l'ex missionnaire de l'Acadie, Jean de Bréboeuf, futur apôtre des Hurons et illustre Martyr, et deux frères coadjuteurs, François Charton, Gilbert Burel.

Ils s'embarquèrent à Dieppe, le 24 avril 1625. Le 15 juin, ils arrivaient à Québec, au comble de leurs voeux.

La réception qu'on leur fit tempéra la joie du retour. Les ennemis de la Compagnie de Jésus avaient fait circuler des pamphlets contre elle; si bien que huguenots et même catholiques ne voulurent point les recevoir, ni à l'habitation, ni au fort. Comme au temps de Joseph et de la Mère de Jésus à Bethléem, il n'y avait pas de place pour eux dans l'hôtellerie.

La charité des Récollets vint à leur secours. Ils possédaient, sur les bords de la rivière Saint-Charles, un couvent avec église, jardin et verger. Prévenus du mauvais accueil que l'ont fait aux Jésuites, ils vont les prendre sur une petite embarcation, les ramènent chez eux et mettent à leur disposition la moitié de leur maison, de leur jardin et de leur enclos. Admirable exemple de charité fraternelle, que la Compagnie de Jésus ne devait jamais oublier.

Cette vie en commun dura plusieurs mois. Pendant ce temps, les Jésuites cherchaient un site convenable pour y établir leur résidence. Non loin du couvent des Récollets, il y avait une pointe connue sous le nom de fort Jacques Cartier, et un vaste terrain s'étendant de la rivière St-Charles au petit ruisseau St-Michel situé à l'ouest du Lairet. L'endroit parut favorable à une résidence de missionnaires. La concession demandée au duc de Ventadour fut aussitôt accordée; et, le 1er septembre de cette même année, en présence d'un public d'ami, la croix fut solennellement plantée sur ce lieu béni, où bientôt s'élèverait la modeste maison de Notre-Dame des Anges.

Lieu béni et lieu historique. On sait en effet que le découvreur du Canada, Jacques Cartier, lors de son deuxième voyage, avait, à l'automne de 1535, conduit ses trois navires, la Grande Hermine, la Petite Hermine et l'Emerillon, au confluent des rivières St-Charles et Lairet, et là, avait construit, pour hiverner, un fort qui devait s'appeler Fort Jacques Cartier. Le 3 mai suivant, 1536, il y avait arboré le signe auguste de notre rédemption, et trois jours après il dirigeait les proues de sa flottille vers les rives de France. Et voilà que près d'un siècle plus tard, les Jésuites, revenus au Canada, établissent leur première résidence sur l'emplacement même du fort Jacques Cartier et, à leur tour plantaient la croix en ce lieu doublement béni.

Qu'on me permette de rappeler la solennelle commémoration de ce double événement, faite en 1889.

Trois jours de gala marquèrent l'inauguration du monument Cartier-Brébeuf, les 23, 24 et 25 juin. Rien ne manqua de tout ce que peuvent l'Eglise et l'Etat pour rehausser la magnificence d'une fête. Le 23 au soir, au milieu des chants et des salves d'artillerie, au feu de la Saint-Jean, [illegible] dant leurs jets de flammes sur les deux rives du fleuve ainsi qu'au flanc des collines jusqu'au sommet des Laurentides. Le lendemain, tout Québec religieux, civil et militaire descendit en rangs pressés vers le rendez-vous. La messe en plein air, au fort Jacques Cartier, fut célébrée par S. Eminence le cardinal Taschereau, devant une foule évaluée à cent mille personnes. Tout près de l'autel s'élevait le monument qui, par l'hommage rendu au découvreur et à un groupe d'apôtres, symbolisait à merveille le double et immortel amour des Canadiens-français pour l'Eglise et la France.

Sur le beau granit laurentien on avait gravé d'un côté cette inscription:

JACQUES CARTIER
ET SES HARDIS COMPAGNONS
LES MARINS
DE LA GRANDE HERMINE
LA PETITE HERMINE
ET DE L'ÉMERILLON
PASSÈRENT ICI L'HIVER
DE 1535-36

Sur une autre face on lisait:

LE 23 SEPTEMBRE 1625
LES PÈRES
JEAN DE BRÉBOEUF, ENNEMOND
MASSÉ, ET CHARLES LALEMANT
PRIRENT SOLENNELLEMENT POSSESSION
DU TERRAIN APPELÉ FORT JACQUES
CARTIER SITUÉ AU CONFLUENT
DES RIVIÈRES ST-CHARLES ET
LAIRET POUR Y ÉRIGER LA PREMIÈRE
RÉSIDENCE
DES MISSIONNAIRES JÉSUITES
À QUÉBEC

On trouvait sur un troisième côté les noms de quelques-uns des martyrs jésuites: Jogues, de Brébeuf, Lalemant, Garnier, Daniel, Buteux et de Noüe.

Pour revenir à nos missionnaires, il paraît bien que la bénédiction de la croix ne se borna pas à l'acte religieux, mais eut des suites pratiques, immédiates. On ne lésinait pas sur le travail en ce temps-là. Voici ce que le supérieur de la mission, le P. Charles Lalemant, écrivait l'année suivante, 1er août 1626: "Les Pères Récollets assistèrent à la cérémonie avec les plus apparents des Français qui, après le disner, se mirent tous à travailler. Nous avons depuis toujours continué, nous cinq (Jésuites) à déraciner les arbres et à bescher la terre, tant que le temps nous a permis. Les neiges venant, nous fûmes contraints de surseoir jusques au printemps."

Ce bel exemple de défrichement venait à point. Car, au dire des historiens, il n'y avait alors qu'une vingtaine d'arpents de cultivés, et encore était-ce l'oeuvre des Récollets et de la seule famille Hébert.

Or ce rude labeur était de première nécessité. Québec n'étant visité qu'une fois l'an par les vaisseaux français, ils apportaient, pour l'année courante seulement, les provisions de bouche nécessaires à la subsistance des gens de l'habitation et des employés de la société commerciale. Qu'un vaisseau vint à périr ou à tomber entre les mains des pirates, c'était la famine à Québec. Champlain remontra souvent la gravité de cette situation et proposa le seul remède au mal, à savoir: le défrichement et la culture du sol. Les [illegible]

[illegible]

(A suivre en page 2)

L'ARRIVEE DES JESUITES A QUEBEC EN 1625

(Suite de la page 1)

et passer des commodités en France". — Ici il ne peut s'empêcher de jeter un regard mélancolique sur les premières années de la colonie. "Et pleust à Dieu, continue-t-il, que depuis 23 à 24 ans les sociétés eussent été aussi réunies et poussées du même désir que ces bons Pères il y aurait maintenant plusieurs habitations et mesnages au pais, qui n'eussent été dans les transes et appréhensions qu'ils se sont veues".

Le Père Massé, surnommé le Père utile, dressait les plans et dirigeait les ouvriers. Le P. de Brébeuf, après les travaux d'automne, alla passer l'hiver sous la tente des Algonquins, pour s'initier aux langues sauvages. Quant au Père Lalemant, il partageait son temps entre le travail des champs et celui de l'apostolat.

Mieux connus, les Jésuites virent les préjugés tomber les uns après les autres. Le rapprochement se faisait avec les sociétaires. "Nous avons entendu leurs confessions générales, écrivait le Père Lalemant, après avoir fait une exhortation sur la nécessité de la confession. Tous les mois, en outre, nous leur donnons deux sermons. Les nôtres, grâce à Dieu se portent bien. Tous, à l'exception peut-être d'un seul, se couchent habillés. Tout notre temps, en dehors des exercices spirituels et des oeuvres apostoliques, est employé à cultiver la terre."

C'était déjà quelque chose. Mais pour faire plus, pour mener de front l'extension de la foi et le développement de l'agriculture, il fallait renverser le grand obstacle, la compagnie des Marchands, compagnie dirigée par des calvinistes et munie de tous les privilèges du monopole.

Chargé des instructions du supérieur de la mission, le Père Noyrot repasse en France, expose au roi, au vice-roi, aux personnages de la cour et d'ailleurs l'état de la colonie, la nécessité d'écarter les calvinistes de la direction de la compagnie. Il multiplie ses démarches sans beaucoup de succès. Enfin, accompagné du Père Ragueneau, il va droit au grand ministre, le cardinal de Richelieu, alors dans toute sa puissance. Le cardinal, dont l'un des trois objectifs de sa politique est la ruine du parti protestant, comprend l'étrange anomalie d'une société destinée à promouvoir la religion catholique chez des peuples nouveaux, dirigée par des calvinistes. Sa résolution est prise à l'instant, et, comme toujours, l'exécution suit de près.

Au mois d'avril 1627, la Compagnie des Cent Associés ou de la Nouvelle France est créée. Elle ne commencera ses opérations qu'en 1628.

Entre temps, le Père Noyrot prépare des provisions pour ses frères du Canada, et les expédie à Honfleur. Mais les de Caen, huguenots qui ont appris le succès du Jésuite contre eux et leurs associés, arrêtent à Honfleur les ballots destinés à Notre Dame des Anges. Un rude coup pour la communauté. Ne voyant rien venir, le Père Lalemant s'embarque pour la France à l'automne. Il arrive au moment où toutes les préoccupations du gouvernement se concentrent sur le siège de la Rochelle. Ce château fort des calvinistes serait vite emporté s'il ne recevait l'aide de la protestante Angleterre.

L'intervention anglaise eut son contre-coup au Canada. Le calviniste français David Kertk et ses deux frères, passés au service de l'Angleterre, se font autoriser à venir porter la guerre contre la colonie française. Ils partent de Londres, au printemps de 1628, avec une flotte nombreuse, s'emparent de Port-Royal, et s'établissent à Tadoussac. A cette nouvelle, Champlain s'efforce de multiplier ses moyens de défense. Mais que peut-il? Munitions et vivres manquent lamentablement. Dans sa détresse, il compte avant tout sur le secours de la Compagnie des Cent Associés.

De fait, un vaisseau, où se trouvent les Pères Lalemant et Ragueneau, arrive au golfe; mais il est vite saisi, et renvoyé en France avec tout le monde à bord. Le Père Noyrot suit de près avec un navire chargé de provisions. Il est signalé et c'est à grand'peine qu'il peut échapper à la poursuite des vaisseaux ennemis et reprendre le chemin de la France. L'année suivante, une deuxième expédition plus nombreuse éprouve le même sort. Le Père Noyrot y trouve la mort dans un naufrage.

Dénué de tout, sommé de rendre Québec, Champlain ne peut que signer l'acte de capitulation, le 19 juillet 1629. Peu de jours après, lui et ses compagnons, les Récollets et les Jésuites sont transportés en Angleterre et de là en France.

Ce deuxième départ de la Nouvelle France sera suivi d'un retour plus prompt que le premier. Trois ans plus tard (1632), les Pères reviendront; ce sera, cette fois, pour un séjour où leur zèle aura le temps de s'épanouir en oeuvres fécondes, arrosées toujours de leurs sueurs et parfois de leur sang.

Edouard LECOMPTE, S.J.

(La Semaine Religieuse de Québec)

Mort de la Révérende Soeur Laurent

La Révérende Soeur Laurent, de la communauté des Soeurs Grises, est décédée à la Maison Provinciale, dimanche après-midi vers 3 h., à l'âge de 93 ans.

La défunte naquit à Montréal, en 1832. A peine âgée de 16 ans, elle quitta le monde et se fit religieuse. A 18 ans elle avait prononcé ses voeux perpétuels. La défunte avait plus d'une fois manifesté le désir de se consacrer aux missions lointaines parmi les pauvres délaissés. Et lorsque Mgr Provencher fit appel au zèle apostolique des filles de la Mère d'Youville pour l'aider dans son vaste diocèse, Soeur Laurent n'hésita pas un instant; son désir était comblé, elle s'offrit aussitôt. Elle se mit en route pour les missions de la Rivière-Rouge en compagnie de Soeur Fiset et de Soeur Lespérance. Le voyage en canot et en voiture dura trois longs mois. Ce fut une consolation pour les habitants que la venue de ces apôtres dont le travail efficace était depuis longtemps connu et apprécié. Ces trois religieuses s'adonnèrent aux travaux les plus variés que nécessitait l'état de la colonie.

Soeur Laurent laisse un souvenir impérissable dans le coeur des paroissiens de Saint-Boniface. Elle fut l'amie du pauvre, la consolatrice de l'affligé, le soutien du faible. Tous se rappellent la bonne Soeur Laurent parcourant les rues de notre ville en compagnie d'une orpheline, allant de maison en maison distribuer des consolations, et souvent du pain, ou tendre la main en faveur des nécessiteux. Son coeur d'apôtre s'émouvait à la vue de la souffrance. Que de veilles au chevet des indigents moribonds! Personne ne connaît et personne ne connaîtra jamais la somme des oeuvres de miséricorde accomplies par cette noble et digne continuatrice de la tradition de charité et de dévouement des Soeurs Grises en ce pays.

Les funérailles ont eu lieu en la chapelle de la Maison Provinciale.

Récital d'orgue Dorval

M. Dorval, organiste de la cathédrale de Saint-Boniface, donnera un récital le 15 mars prochain, à 7 h. 30 du soir. Ce récital sera suivi de la bénédiction solennelle du Saint Sacrement avec chant en parties. On nous dit que M. Phalempin est aussi au programme et nous régalera de quelques morceaux de violon.

Concert de la Fanfare "Princess Patricia"

Au Collège, dimanche, à 8 h., concert sous les auspices de l'Union Canadienne avec la présidence de S. G. Mgr Béliveau, par la fanfare du régiment "Princess Patricia". C'est un corps d'artistes très renommés dans les cercles musicaux. Les amateurs de belle musique se feront un devoir d'y assister et de seconder les efforts que fait l'Union pour récréer et instruire la population. Donc, en foule dimanche!

Ce concert est au profit de l'Hospice Taché. Entrée 35 sous.

UN HEUREUX FOYER

"J'ai souffert d'une maladie d'estomac nerveuse", écrit M. Geo. Eslinger, de Winnipeg, Man. "Je ne pouvais ni manger, ni dormir. J'étais devenu si nerveux que le moindre bruit ou même rien que d'entendre parler à haute voix me mettait en colère. Le Noviro du Dr Pierre m'a transformé, maintenant je chante avec mes enfants et d'heureux éclats de rire égayent notre maison". Cette vieille préparation végétale rend et conserve en bonne santé, elle apporte le rayon de soleil qu'engendre la santé dans chaque foyer. Ce n'est pas un article de commerce, des agents spéciaux la procurent. Ecrire au Dr Peter Fahrney & Sons Co., 2501 Washington Blvd., Chicago, Ill.

MALADIVE ET TOUJOURS DES DOULEURS

Le Composé Végétal de Lydia E. Pinkham un aide fiable pour les Mères

Port Greville, N.E. — "J'ai pris votre remède pour douleur affreuse au côté, faiblesse et maux de tête. Je me sentais toute gonflée, surtout les pieds et les mains. J'ai quatre enfants et je nourris mon bébé — c'est le premier sur les quatre. J'ai pris le Composé Végétal de Lydia E. Pinkham avant sa naissance, vous voyez qu'il m'a beaucoup aidée. Je ne saurais le louer trop hautement. J'ai pris toutes sortes de remèdes, mais le Composé Végétal est le seul qui ait été efficace. Je le recommande à celles qui souffrent comme moi, et vous pouvez utiliser ma lettre comme témoignage." — Mme Robert McCulley, Port Greville, N.-E.

Avant et après l'accouchement, le Composé Végétal de Lydia E. Pinkham est un bienfait pour la mère.

Nous recevons une foule de lettres racontant la même expérience que ci-haut. Non seulement la mère en profite, mais aussi l'enfant.

Nous n'employons, dans la préparation de ce remède, aucune drogue nuisible — racines et herbages seulement — et la mère qui allaite peut le prendre en toute sûreté.

98 femmes sur 100 déclarent en avoir bénéficié, d'après une récente enquête chez celles qui emploient ce remède.

JEUNE A 50 ANS

Les pastilles de nouvelle vie du Dr Legard donnent aux vieux comme aux hommes d'âge mur la jeunesse, l'énergie et l'aplomb. Elles retardent la décadence mentale et physique, prolongeant ainsi la vie. Elles préservent les artères et les tissus. Les affligés de la surdité et des mille incommodités qui en dérivent, tel que le bourdonnement de la tête, en reçoivent un soulagement immédiat et un sommeil calme et réparateur s'en suit. La tristesse, la dépression et la nervosité sont chassées par l'action de ces pastilles de vie. Les rides, la pâleur disparaissent, la peau devient brillante unie et élastique et la complexion claire et douce. Pensez donc que les bienfaits d'une santé parfaite sont la propriété d'un bien petit nombre; que la joie vient d'une apparence jeune jeune et d'un sang pétillant, des yeux brillants et des joues rouges de santé. Pensez à la beauté d'une vie heureuse et au temps dix ans en arrière. Pouvez-vous ainsi manquer une telle occasion.... Il n'y a aucun régime austère à suivre, point de diète et ses malaises. Au contraire, cela donne à tout le système un surcroit d'énergie et une nouvelle vigueur de corps et d'esprit. Pourquoi ne pas avoir l'apparence d'une personne de 30 ans plutôt que celle d'une personne de 50 ans.... Ne marchandez point. Commencez tout de suite ce traitement. Vous ne regretterez jamais le petit montant dépensé pour un bienfait inappréciable, celui de la santé. Le prix de ces merveilleuses pastilles, inclus les frais de poste, est de $2.00 la bouteille qui est envoyée sur réception du montant. Procurable seulement de:

Dr. Legard's Laboratories
106 LIVERPOOL ROAD BARNSBURY
LONDON, ENGLAND.

RE: APPLICATION POUR DIVORCE DE CECIL DONNELLY

Avis est donné par le présent que Cecil Donnelly, de la cité d'Ottawa, dans le comté de Carleton, dans la province d'Ontario, employé civil, s'adressera au parlement du Canada, à sa prochaine session, afin d'obtenir un bill de divorce d'avec son épouse, Katharine Donnelly, dont le dernier endroit de résidence connu était en la cité de Winnipeg, dans la province du Manitoba, pour cause d'adultère.

Daté à Ottawa, dans la province d'Ontario, ce 26e jour de janvier 1925.

J. EDWARD McVEIGH,
Carleton Chambers
Ottawa, Canada
5 Procureur du requérant

POUR VOS TRAVAUX D'IMPRIMERIE



L'Imprimerie est un Art

Dans l'imprimerie comme tous les métiers d'art il y a un cachet spécial à donner au travail. Cet art ne s'achète pas et surtout ne s'improvise pas, il s'acquiert après de longues années de travail. Il faut savoir donner à tel ou tel ouvrage, telle ou telle apparence; par exemple une carte d'affaire qui sera disposée comme un prospectus, ou une entête de lettre qui ressemblera à une affiche, non seulement ne frappera pas l'attention mais choquera l'oeil. Il est reconnu qu'une annonce bien faite, une conception originale dans la confection d'un programme, ou d'un travail de fantaisie attire l'attention et rapporte des profits certains. Nous nous efforçons de donner à notre clientèle ce cachet dans l'exécution de leurs travaux et pour cela nous n'épargnons pas notre peine. Nos clients nous trouverons toujours prêts à leur faire des suggestions, ou faire des ébauches et nous garantissons une originalité parfaite dans la disposition typographique, une apparence luxueuse dans les couleurs et l'impression, et avec cela un service rapide et des prix convenables. Ceux qui ont bien voulu nous donner une commande d'essai dans le passé sont maintenant devenus nos meilleurs clients.

Ecrivez pour nos prix avant de placer vos commandes

Nous ne spécialisons dans aucune ligne en particulier, mais nous satisfaisons dans toutes

ENTETES DE LETTRES — BILLETS DE TOMBOLA
LISTE DE PRIX — LIVRES — PUBLICATIONS — PROGRAMMES
RELEVE DE COMPTE — CARTES D'AFFAIRES
CIRCULAIRES — AFFICHES — ENVELOPPES — FACTURES
ET AUTRES TRAVAUX D'IMPRIMERIE

TRAVAUX POUR MUNICIPALITE

ROLES D'EVALUATION — LISTES D'ELECTEURS
RAPPORTS FINANCIERS ET REGLEMENTS
ET AUTRES FORMES DE COMPTABILITE



Les ateliers de notre imprimerie ont un outillage moderne permettant de donner a notre clientele le maximum de satisfaction, des prix moderes et un service irreprochable.

"LE MANITOBA"

42 Avenue Provencher, St-Boniface, Manitoba

UN ILLUSTRE PIONNIER

L'Honorable Marc-Amable Girard

(Suite)

(Voir "LE MANITOBA" du 17 et du 24 septembre 1924; du 1er octobre 1924; du 18 et du 25 février 1925.)

L'année 1878 vit la fin d'une pratique que certains américains de l'Ouest avaient sans doute emprunté aux Apaches de si douce mémoire. Certains marchands moins scrupuleux que le pauvre âne de La Fontaine, non seulement laissaient leurs animaux tondre de larges étendues dans les prairies, mais en revenant chez eux, ils savaient englober les bestiaux de ceux-ci dans les leurs; ils grossissaient ainsi leurs troupeaux à fort bon compte. M. Girard proposa un Bill comportant des peines excessivement sévères contre ces brigands passibles d'abigeat, de sorte que, en peu de temps, cette pratique disparut entièrement.

Mentionnons aussi une clause qu'il fit insérer à la loi des licences: "Tout hôtelier ou marchand de vin chez qui un homme s'enivrait était obligé d'en prendre soin jusqu'à ce qu'il fût sobre." La justice de cette disposition ne nous paraît pas à souligner.

Comme on le voit, M. Girard n'était pas de ces députés qui font nombre et qui assistent aux délibérations sans ouvrir la bouche de crainte de révéler leur tréfond d'ignorance. Il n'était pas non plus de ceux qui ne cherchent qu'à se mettre en évidence sans souci du bien public; consciencieux il assistait à toutes les séances, se tenait en contact avec ses électeurs et agissait toujours suivant les données d'une conscience qu'animait un esprit noble et généreux.

Un fleuron cependant manquait à sa couronne. Bon et courtois, M. Girard était privé de ces petites délicatesses, de ces raffinements qui établissent entre tous ceux qui les possèdent ce lien d'une nature spéciale, presqu'indéfinissable, qui constitue le "gentleman" dans la plus haute acception du mot. C'est que ces raffinements ne s'acquièrent et ne se cultivent qu'en compagnie des dames et des grandes dames. Plusieurs fois ses amis lui avaient conseillé de se marier, mais jusqu'alors toujours en vain. Mais aujourd'hui, ses ambitions pleinement réalisées, M. Girard sentait le besoin de doubler l'intérêt de sa vie, en travaillant, non plus pour lui-même, mais pour un fils qui marcherait sur ses traces et ramasserait le flambeau lorsque sa main chancelante le laisserait échapper. En outre, dans sa position, il lui était nécessaire qu'une dame fît les honneurs de sa maison. Tout concourait donc à le pousser a umariage, mais où trouver le "rara avis"?

Cette fois encore Sainte-Anne fut mise à contribution et sans doute cette bonne sainte avait un faible pour lui, car elle accéda sans retard à sa prière, lui faisant rencontrer peu après la femme qui devait assurer son bonheur et combler tous ses voeux.

Sur le vieux "Terrebonne" de la Cie Richelieu qui, encore sous le pavillon de la "Canada Steamship", dessert Varennes, Verchères, Contrecoeur, remontant jusqu'à Saint-Ours, M. Girard rencontra une charmante veuve qui descendait à Varennes. Le capitaine du navire les présenta l'un à l'autre: Mme Versailles, M. Girard. Sans nul doute, l'impression ne fut mauvaise ni d'un côté ni de l'autre, car la demande de visites ultérieures fut agréée aussitôt. On s'entendit si bien qu'il s'en fit de l'amour, et le 23 septembre, Mgr Fabre, archevêque de Montréal, unissait indissolublement leur destinée. Aussitôt les époux partaient pour le Manitoba.

Madame Aurélie Versailles était alors dans tout l'éclat de sa beauté. Assez grande, admirablement faite, elle semblait descendre d'un tableau de Carlo Dolci, tant était suave l'ovale de son visage et la grâce de son maintien. Née de la Motte, noble famille originaire du Bordelais, elle unissait agréablement la fougue écossaise à la grâce française, ce qui se manifestait aisément dans tous ses actes, mais surtout dans sa conversation vive et enjouée, elle n'ignorait pas le moyen de faire respecter les droits de chacun et de défendre ses amis et ses idées. De son premier mariage elle avait eu deux enfants alors en bas âge.

Mais si Madame Girard entrait dans la vie conjugale sous un halo de gloire, l'argent, qui facilite tant de choses ici-bas, ne regorgeait guère dans les caisses du Sénateur de Saint-Boniface; aussi devons-nous nous incliner bien bas, devant cette noble femme qui sut rester grande dame, tout en vaquant aux occupations les plus prosaïques et échanger le dé de la couture pour le dé de la conversation sans jamais se départir de sa belle humeur comme de sa dignité. Sitôt arrivée, elle aménagea la maison que M. Girard venait d'acheter sur la rue du Collège, et bien vite son salon devint le lieu de ralliement pour tout ce que Saint-Boniface comptait d'intelligent et d'instruit: les cartes, les jeux de société, la danse à laquelle le Sénateur ne dédaignait nullement prendre part, occupait agréablement les heures et les soirées. C'est sans doute dans ce milieu jeune, sympathique, tout imprégné de tendresses que M. Girard puisa une nouvelle jeunesse et une nouvelle ardeur pour le Protée politique.

En automne eurent lieu les élections provinciales et M. Girard se présentait à Saint-Boniface. Son adversaire, M. L. qui avait préparé sourdement son élection durant l'absence de celui-ci, ne voulait nullement se désister, en dépit des efforts réitérés de MM. Royal, Dubuc et autres citoyens marquants. L'envie qui, autant, sinon plus que le blasphème est un défaut national, commençait à lever sa tête de serpent ... Ne voulant pas accentuer aux yeux des Anglais et des protestants ces divisions intestines, M. Girard laissait le champ libre et était élu par acclamation à la Baie Saint-Paul, par les deux partis conservateurs et libéraux. Ce témoignage d'affection le consola sans doute de ces querelles locales.

L'ouverture de la session eut lieu en février et ne se prorogea qu'en été. La grande affaire de l'année était d'obtenir du Fédéral l'extension des limites de la nouvelle province et c'est à cela que M. Girard s'employa de son mieux.

Pendant le mois de novembre, il redevenait ministre provincial et le "Métis" se réjouit de ce fait qu'il considère une vraie victoire de l'élément français. D'autre part, le "Marquette Review" du 14 s'exprimait en ces termes: S'il est nécessaire pour la population française d'avoir un représentant dans le cabinet, il n'y a aucun doute que le choix de M. Girard devrait être satisfaisant pour tous les partis". Comme on le voit, nul n'avait su mieux s'attirer l'estime et la confiance de tous.

(A suivre dans notre prochain numéro)

BULLETIN POLITIQUE DE FRANCE

(Suite de la Page 1)

pas assurée, après l'Angleterre, les Etats-Unis nous lâchent et nous avons abandonné pour rien le gage de la Ruhr.

M. Paul Lévy, dans "Aux écoutes" a adressé à M. Herriot, ces lignes sévères:

"Il fait la paix. Mais il déclare la guerre aux journalistes patriotes, qui dénoncent sa criminelle étourderie, il rompt avec le Pape, qui, lui, n'a pas d'armée et qui se rapproche davantage encore du Reich, où le parti catholique, organisé politiquement, demeure très puissant.... M. Herriot est vraiment un homme d'Etat !"

Dans un discours que nous avons applaudi et que MM. Millerand et de Castelnau n'auraient point désavoué, M. Herriot a été forcé de reconnaître que le péril boche n'était pas une utopie et que la France était seule pour y faire face. Mais s'étant plaint de la campagne violente mené contre lui, un député de l'opposition lui a rappelé la sienne contre M. Poincaré. Le député aurait même pu dire qu'il la continue, car M. Herriot, sans se soucier de la solidarité ministérielle, attaque à tout bout de champ l'ancien président du Conseil auquel il n'atteint pas à la cheville.

Il a beau faire, cependant, M. Herriot, ce n'est encore pas demain que le Parlement votera pour lui l'hommage qu'il a voté pour son prédécesseur: "Le citoyen Poincaré a bien mérité de la Patrie!"

J. L.

AFFAIRES MUNICIPALES

Le vent qui, depuis quelque temps, soufflait en tempête au-dessus de la salle des délibérations de nos édiles, s'est apaisé, et la vague d'économie qui, plusieurs fois, est venue se briser sur les écueils de l'Hôtel-de-Ville, s'est retirée en ne laissant de ses ondes qu'un peu l'écume sur la plage de la Cité.

C'est ainsi qu'après les réformes qui ont entraîné précédemment la vente des automobiles de la Ville, le Conseil, après avoir réfléchi, a maintenu intact, avec leur personnel au complet, nos deux postes d'incendie de Saint-Boniface et de Norwood, de même qu'il a conservé, dans le "statu quo", le nombre et le salaire des employés de l'Hôtel-de-Ville.

Ensuite, à titre expérimental, et pensant faire une diversion utile, le Conseil a cru opportun de demander une modification au règlement, c'est-à-dire un amendement à la Charte commerciale, lui permettant de nommer en dehors de la Municipalité, une Commission de Police composée du Juge à la Cour de Comté, du Juge au tribunal de Police, du Maire, d'un échevin et d'un contribuable de Saint-Boniface.

Puis, pour donner satisfaction à la demande adressée par les Commissaires scolaires, celle de la Cité même et celle de Norwood, tendant toutes les deux à obtenir une avance pécuniaire sur la part qui leur revient, chaque année, des contributions payées à la Ville, le Conseil a nommé un Comité pour mettre les postulants en contact avec les banques de la localité, afin de chercher le moyen d'obtenir la réalisation de leurs "desiderata".

Enfin, pour ranimer les courages et consolider la confiance dans la reprise des affaires, l'échevin MacFadyen, président du Comité commercial de la Ville, dit que tout est pour le mieux dans son Département et annonce l'établissement de plusieurs industries à Saint-Boniface, notamment une distillerie rue Plinguet, et un abattoir rue Marion. Nous reviendrons plus longuement sur ce sujet dans notre prochain compte-rendu.